

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2013-3-7-4

Service consulté
Délégation à l'Action Territorialisée

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA VILLE DE COLMAR
DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU
MUSEE D'UNTERLINDEN INSCRITS AU
CPER 2007-2013 ET AU CTV 2010-2013 COLMAR FECHT RIED**

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur des musées, il vous est proposé d'allouer une subvention d'investissement en faveur de la Ville de Colmar pour un montant total de 3 300 000 € pour les travaux de restructuration et d'extension du Musée d'Unterlinden prévus au titre du CPER Etat-Région 2007-2013 et du CTV 2010-2013 Colmar Fecht Ried.

1- Rappel

Par délibérations des 14 décembre 2006 et 19 janvier 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé la participation du Département au Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, pour un montant global de 46,007 millions d'euros.

Parmi les projets structurants retenus figure, sous le volet culturel, celui de l'extension du musée d'Unterlinden de Colmar. Le montant de la participation départementale a été arrêté à 3 000 000 €.

Par ailleurs, le Département a également approuvé une participation complémentaire de 300 000 € à ce projet dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013, voté le 7 décembre 2011.

2- Présentation sommaire du Musée Unterlinden

Avec ses 200 000 visiteurs annuels, le Musée d'Unterlinden de Colmar, labellisé « musée de France », est l'un des premiers musées des beaux-arts de province par le nombre de visiteurs. Il constitue un site majeur pour toute l'Alsace, tant d'un point de vue culturel que touristique.

En raison de sa renommée, il est devenu également, depuis quelques années, le bénéficiaire de donations nombreuses et importantes de la part d'artistes célèbres et de grands collectionneurs. Ceci a naturellement créé pour ce prestigieux musée, une importante émulation qui l'oblige à maintenir son dynamisme.

La Ville de Colmar, propriétaire de l'ancien couvent des Dominicaines qui abrite le musée, a mis ces bâtiments à disposition de la Société Schongauer en 1849 pour les aménager en musée.

Depuis cette date, et selon ses statuts, la Société Schongauer gère et administre le Musée d'Unterlinden selon une politique muséographique qu'elle définit et conduit dans le respect des textes législatifs et réglementaires relatifs aux musées.

Elle a pour mission de conserver, étudier, classer et enrichir les collections d'œuvres d'art réunies au Musée d'Unterlinden. Elle en assure la présentation, en facilite l'accès et la connaissance au public, prend toutes mesures propres à assurer leur sécurité et propose les moyens de les accroître. Elle est responsable de la programmation et de l'organisation des expositions temporaires ainsi que des animations réalisées au musée.

Si le musée est célèbre pour ses collections d'art médiéval, plus particulièrement du Rhin Supérieur avec notamment des œuvres de Martin Schongauer, Jost Haller, Casper Isenmann et bien sûr le retable d'Issenheim de Grunenwald, il possède également d'importantes collections dans les domaines de l'archéologie, des arts décoratifs, des arts et traditions populaires et de l'histoire locale. De plus, depuis les années 1970, le musée s'est constitué une collection importante de peintures d'art moderne.

3- Opération prévue dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Le projet concernant ce musée porte sur une **extension vers les anciens bains municipaux et un réaménagement complet des espaces actuellement occupés**. Cette restructuration est rendue indispensable par l'insuffisance des surfaces d'exposition, par la saturation des réserves et par l'inadaptation de certains espaces (boutique, accueil, locaux techniques...).

Le manque de place concerne autant les espaces fonctionnels (bibliothèque, réserves, lieux d'accueil de chercheurs, espaces dédiés à la restauration des collections, salles de réunion, bureaux) **que les locaux dédiés à la Société Schongauer, l'espace pédagogique jugé inadapté ou encore les lieux dédiés à des opérations de grande envergure** (expositions, colloques).

Le manque de place constaté depuis plusieurs décennies par les responsables du musée a déjà conduit à réaliser antérieurement une extension souterraine d'environ 500 m².

Le projet actuel prévoit :

- un aménagement du bâtiment voisin des anciens bains municipaux qui devra être relié au bâtiment historique par une galerie,
- l'intégration de l'Office de Tourisme dans les anciens bains municipaux.

A terme, ce programme de restructuration et d'agrandissement doit permettre au musée de redéployer les collections actuelles vers l'espace gagné, **d'ordonner les collections par ordre chronologique** (et non plus seulement par thématique) **et de mettre en valeur les collections d'œuvres modernes et contemporaines**.

4- Le projet retenu par la Ville de Colmar

Le jury de concours de maîtrise d'œuvre a désigné le **Cabinet bâlois Jacques Herzog et Pierre De Meuron**. Le programme architectural retenu propose notamment la construction d'un nouveau bâtiment à l'arrière des anciens bains municipaux.

Ces travaux d'extension permettront d'occuper un **nouvel espace de 2 600 m² pour donner à l'ensemble du musée une surface de 7 910 m²**, mais aussi de renouveler la muséographie actuelle et d'aménager de nouveaux locaux tertiaires, techniques et commerciaux.

L'Office du Tourisme trouvera sa place au rez-de-chaussée des anciens bains municipaux. Toutefois, cette partie ne relève pas du cadre du programme pris en compte dans le Contrat de Projets qui est destiné à financer exclusivement les investissements muséographiques.

Validé par le comité technique (4 février 2011) **et par le comité de pilotage** (10 février 2011), **l'avant projet détaillé (APD)** a été présenté lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 30 mars 2011 à la Mairie de Colmar. Les membres du comité technique ont reconnu unanimement la qualité du travail réalisé par le Cabinet d'architectes.

5- Coût et plan de financement de l'opération

Initialement évalué à 18 000 000 € HT, puis à 21 000 000 € HT, le projet s'élève désormais à **26 574 843 € HT** selon la dernière actualisation du plan de financement prévisionnel transmis par la Ville de Colmar le 20 novembre 2012 et qui se présente comme suit :

	Extension du Musée Unterlinden
Travaux	20 986 947 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	4 072 242 €
Démolition, autres honoraires, indemnités concours et divers	1 515 654 €
Montant HT total	26 574 843 €
Montant TTC total	31 783 512 €
Subvention Conseil Général	
- dans le cadre du CPER 2007-2013	3 000 000 €
- dans le cadre du CTV 2010-2013	300 000 €
Autres financements	
- Région : 4 200 000 €	
- Etat : 4 898 000 €	
- Société Schongauer : 1 750 000 €	
- Mécénat : 3 500 000 €	
Autofinancement	14 135 512 €

La **révision à mi-parcours du CPER** a pris en compte ce surcoût (concernant la participation de l'Etat et de la Région) par un **avenant** au volet culture du CPER. Les participations complémentaires de l'Etat et de la Région ont été rendues possibles par l'abandon du projet de restructuration du Musée Alsacien de Strasbourg, initialement intégré dans le CPER.

Le Département a, quant à lui, **abondé la subvention initiale de 300 000 €**, (soit +10%) portant le montant total de notre soutien à **3 300 000 €**. dans le cadre de la **révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**.

Parallèlement, pour information, le Département participe aussi via le Contrat de Territoire de Vie aux travaux relatifs à la création du nouvel Office de Tourisme (90 000 €) dont le coût estimatif total s'élève à ce jour à 991 370 € HT (dossier relevant de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche).

Par correspondance du 2 octobre 2012, la Ville de Colmar nous a adressé son dossier de demande de subvention relatif au Musée Unterlinden, qui est conforme aux engagements pris dans le cadre du CPER et du CTV. Aussi, il vous est proposé d'acter l'octroi des subventions au titre de ces 2 contrats.

Lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée Départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15^{ème} du montant de la subvention. Cependant, les subventions se rattachant à un dispositif contractuel en vigueur avant le 1^{er} juillet 2012 ne sont pas concernées et demeurent régies, concernant leur versement, par les dispositions prévues dans ce contrat. En l'espèce, le dossier concerné dans ce rapport relève à la fois du CTV et du CPER, les modalités de versement en annuités ne lui sont donc pas applicables.

Les modalités de versement de l'aide départementale devraient se faire conformément au règlement financier relevant de chacun de ces deux conventionnements, soit :

- pour le CTV, un versement unique de 300 000 € sur présentation d'un décompte financier à hauteur de la dépense éligible retenue dans ce cadre pour le surcoût des travaux, soit 3 000 000 €. Il est à préciser que les dernières pièces justificatives pour paiement de l'aide départementale doivent être transmises avant la fin du mois d'octobre 2014 ;
- pour le CPER, versement (2 acomptes de 35% et le solde de 30%) sur le montant total du projet minoré des 3 000 000 € pris en compte au niveau du CTV.

~~~~~  
~~~

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 6 février 2013, a décidé de financer cette opération pour un montant total de **3 300 000 € répartis comme suit :**

- 300 000 € au titre du CTV 2010-2013 Colmar Fecht Ried
- 3 000 000 € au titre du CPER Etat Région 2007-2013

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 sur la ligne Musées Programme D214 Imputations 204-312-204143-23021-014 et 204-312-204143-23024-014

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

1. d'allouer une subvention d'investissement en faveur de la Ville de Colmar d'un montant total maximum de 3 300 000 € répartis comme suit :
 - 300 000 € pour le surcoût des travaux d'extension du Musée d'Unterlinden tels que prévus au titre du CTV 2010-2013 Colmar Fecht Ried
 - 3 000 000 € pour l'extension du Musée d'Unterlinden tels que prévus au titre du CPER Etat Région 2007-2013

2. de préciser que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 sur la ligne Musées Programme D214 Imputations 204-312-204143-23021-014 et 204-312-204143-23024-014

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Service du Patrimoine et de la Conservation

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht Ried - Musées locaux
PROGRAMME 2013**

| N° Opération | Maître d'ouvrage
Libellé de l'opération | Montant
Subventionnable | Taux | Montant de la
subvention |
|--------------|---|----------------------------|-------|-----------------------------|
| MLC00040 | Ville de COLMAR
Participation supplémentaire du Département à l'extension du
Musée Unterlinden | 3 000 000 € | 10% | 300 000 € |
| | | | Total | 300 000 € |

Service du Patrimoine et de la Conservation

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**CPER ETAT REGION 2007-2013
PROGRAMME 2013**

| N° Opération | Maître d'ouvrage
Libellé de l'opération | Montant
Subventionnable | Taux | Montant de la
subvention |
|--------------|--|----------------------------|--------|-----------------------------|
| MSF00040 | Ville de COLMAR
Extension du Musée d'Unterlinden de Colmar au titre du CPER
2007-2013 | 23 574 843 € | 12,72% | 3 000 000 € |
| | | | Total | 3 000 000 € |